

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Roissy, le 3 juillet 2020

## Le groupe Air France prévoit des mesures d'adaptation de ses effectifs face à la crise du COVID-19

Air France et HOP! ont présenté ce jour à leurs représentants du personnel leurs orientations stratégiques et les perspectives d'adaptation des effectifs consécutives à la crise du COVID-19 qui frappe durement le groupe.

Pendant trois mois, l'activité et le chiffre d'affaires d'Air France ont chuté de 95 %, et au plus fort de la crise, la compagnie a perdu 15 millions d'euros par jour. La reprise s'annonce très lente en raison des nombreuses incertitudes qui persistent sur la situation sanitaire, la levée des restrictions de voyage et l'évolution de la demande commerciale. Ainsi, même sur la base d'hypothèses de reprise ambitieuses, Air France prévoit que le niveau d'activité de 2019 ne reviendra pas avant 2024.

Le soutien de l'Etat français, sous la forme de prêts garantis à hauteur de 7 milliards d'euros, permet au groupe de traverser cette crise à court terme et s'accompagne d'engagements forts pour assurer sa pérennité : Air France doit accélérer sa transformation pour retrouver sa compétitivité, et renforcer son leadership en matière de transition durable.

Dans le contexte d'une baisse d'activité aussi durable, le groupe Air France doit agir avec lucidité et responsabilité. Sa transformation repose principalement sur le changement de modèle de son activité domestique, la réorganisation de ses fonctions support et la poursuite de la réduction de ses coûts externes et internes.

Pour Air France, les projections des besoins d'effectifs font apparaître une baisse de 6 560 emplois à l'horizon fin 2022 sur un total actuel de 41 000. Les nombreux départs naturels prévus sur la période (plus de 3 500) permettront de compenser plus de la moitié de cette réduction d'emplois grâce à une pyramide des âges favorable.

Pour HOP!, le redimensionnement de l'activité et la restructuration de la compagnie, liée notamment à la simplification de la flotte, entrainent à l'horizon des trois ans une réduction de 1 020 emplois sur un effectif actuel de 2 420. En prenant en compte les départs naturels estimés, le sureffectif reste d'environ 820 à fin 2022.

Air France et HOP! travaillent avec les organisations syndicales pour mettre en place des dispositifs de départs privilégiant les mesures de volontariat, d'aménagement de fin de carrière et de mobilité professionnelle et géographique. La solidarité au sein du groupe Air France sera également mise en œuvre avec des propositions d'offres d'emploi internes à tous les salariés dont le poste serait supprimé et qui n'auraient pas souhaité s'inscrire dans le plan de départs.

Air France et HOP! mèneront l'ensemble de ces processus dans le respect du dialogue et avec responsabilité et transparence sur les enjeux de reconstruction du groupe Air France.

Ce plan de reconstruction sera présenté fin juillet, avec celui du groupe Air France-KLM.